



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00603710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire : Mme Carine MICHEL

Absents : Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote : Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 34 - Cession à AKTYA de locaux commerciaux situés 25 rue Ronchoux

Délibération n° 2020/006037

Cession à AKTYA de locaux commerciaux situés 25 rue Ronchaux

Rapporteur : M. SCHAUSS, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 3	12/02/2020	Favorable unanime

Par actes notariés des 21 juin et 12 décembre 2019, la Ville de Besançon a acquis des locaux commerciaux libres de toute occupation, d'une surface respective de 33,36 et 29,58 m², sis 25 rue Ronchaux.

Ces transactions sont intervenues à l'issue de procédures de préemption visant à pallier le phénomène de vacance et de perte de vocation marchande de la rue Ronchaux, et répondant aux objectifs fixés par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le plan Action Cœur de Ville en matière de redynamisation et diversification de l'offre commerciale au centre-ville.

Les acquisitions, finalisées aux prix de 28 000 et 24 000 €, ont porté sur les 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la copropriété cadastrée section AM n° 120.

La Ville de Besançon n'ayant pas vocation à assurer la gestion de ces biens, elle a proposé de les céder à Aktya.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi la Direction de l'Immobilier de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale des biens à céder.

Ces estimations ont été fixées à 28 000 € pour les lots 2, 3, 4 et 6 (courrier du 22 janvier 2020) et 24 000 € pour les lots 1 et 5 (courrier du 20 septembre 2019).

Un accord est intervenu sur les modalités de la transaction à intervenir, à savoir :

- Cession des cellules commerciales à Aktya au prix de 52 000 €,
- Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ces locaux sont enregistrés à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-B57306.

La recette de 52 000 € sera encaissée sur la ligne 77.824.775.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.**

MM. FOUSSERET, BODIN (2), LOYAT et LEUBA, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 5

